

INSCRIPTION / RESERVATION :

Les inscriptions périscolaires s'effectuent par le biais du portail famille, **une fois la fiche famille dûment remplie et transmise à notre secrétariat**, à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

En cas de problème, contacter le secrétariat du service Jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE VONNAS :

- **Matin** : L'accueil est assuré à partir de 07h30 dans nos salles périscolaires de l'école maternelle tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les animateurs emmènent ensuite les enfants jusqu'à leur classe.
- **Soir** : Les enfants sont accueillis dans nos salles périscolaires de l'école maternelle tous les soirs dès la fin de la classe jusqu'à **18h30 maximum**.
- **Inscriptions** : Toute inscription s'effectue **OBLIGATOIREMENT** sur le portail famille selon les délais à respecter (jusqu'au mercredi 12h00 concernant des modifications pour la semaine suivante). Pour tout changement de dernière minute (réservation ou annulation), les familles ont l'obligation de prévenir le service Jeunesse **pour le lendemain : la veille avant 12h (exception pour le lundi matin : au plus tard vendredi 12h)** par téléphone au **04.74.50.24.39** ou par mail : secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr. Dans le cas contraire, lors d'une annulation la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

ATTENTION : Un suivi régulier des inscriptions en cours est à effectuer dans l'espace « Inscription » / « Calendrier » (via un ordinateur). Cet espace n'est qu'un visuel, **ne pas générer** d'inscription ou annulation à cet endroit.

- **Facturation** : Une facture est envoyée chaque mois par mail, dans la première quinzaine du mois suivant. Elle est instantanément consultable et payable sur le portail famille.
- **Tarifcation** : Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial.

QF inférieur ou égal à 765 € 1.30 € la ½ heure

QF compris entre 766 et 1000 € 1.35 € la ½ heure

QF compris entre 1001 et 1301 € 1.40 € la ½ heure

QF supérieur à 1301 € 1.45 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

- **Découpage des tranches horaires pour facturation** : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

Vonnas maternelle	Accueil matin		Accueil soir			
	07h30 08h00	08h00 08h30	16h15 17h00	17h00 17h30	17h30 18h00	18h00 18h30
Vonnas élémentaire	Accueil matin		Accueil soir			
	07h30 08h00	08h00 08h30	16h30 17h00	17h00 17h30	17h30 18h00	18h00 18h30

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h15 à 17h45. L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.